

REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DU CALVADOS  
ARRONDISSEMENT DE CAEN

\*\*\*\*

COMMUNE DE OUISTREHAM

\*\*\*\*\*

**EXTRAIT DE LA  
SEANCE DU 8 FEVRIER 2021**

\*\*\*\*\*

L'an deux mille vingt-et-un, le lundi 8 février à 18h00, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 2 février, s'est réuni en séance ordinaire en l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Romain BAIL, maire de Ouistreham.

Etaient présents : Catherine LECHEVALLIER, Pascal CHRETIEN, Isabelle MÜLLER DE SCHONGOR, Robert PUJOL, Sabine MIRALLES, Paul BESOMBES, Sophie POLEYN, Luc JAMMET, maires adjoints,

Annick CHAPELIER, François PELLERIN, Patrick QUIVRIN, Josiane CLEMENT-LEFRANÇOIS, Thierry TOLOS, Béatrice PINON, Pascale DEUTSCH, Nadia AOUED, Christophe GSELL, Jean-Pierre MENARD-TOMBETTE, Fabienne LHONNEUR, Martial MAUGER, Matthieu BIGOT, Amélie NAUDOT, Patrick CHRETIEN, Pascale SEGAUD CASTEX, Raphaël CHAUVOIS, Yves MESLÉ, François NOURRY, conseillers municipaux.

Absents excusés / pouvoir à (P.) : Paul BESOMBES (P. Mme LECHEVALLIER), Sophie BÖRNER (P. M. NOURRY).

Secrétaire de séance : M. GSELL.

**AFFAIRES SCOLAIRES – PROJET DE FUSION DES ECOLES PUBLIQUES DE LA COMMUNE EN UN SEUL GROUPE SCOLAIRE**

DEL202110208\_06

Présents : 27

Pouvoirs : 2

Abstentions : 6

Suffrages exprimés : 23

Pour : 23

Contre :

**Rapporteur : Mme Lechevallier - VU en Com. Education-Jeunesse du 26/01/2021**

La municipalité et l'Education nationale font régulièrement un point sur la carte scolaire de la commune et il apparaît que les effectifs élèves de la commune sont en baisse depuis plusieurs années. Les prévisions actuelles fournies par les directions d'école laissent ainsi envisager la fermeture plus que probable de trois classes à la rentrée septembre 2021.

Lors de la dernière rencontre avec l'Inspectrice d'Académie, Madame Berthelot, le 15 décembre 2020, l'option d'une fusion des trois écoles en un seul groupe scolaire a été envisagée. Cela permettrait d'avoir une seule direction entièrement déchargée et de limiter la fermeture à deux classes au lieu de trois, les seuils de fermeture étant plus élevés sur une structure unique.

Le nouveau groupe scolaire aurait 21 classes pour un effectif attendu à la date d'aujourd'hui de 455 élèves (334 en élémentaire et 121 en maternelle).

C'est pourquoi il est proposé au conseil municipal de se prononcer sur le principe d'une fusion des écoles publiques de la commune.

Lu et entendu l'exposé et après délibération, le CONSEIL MUNICIPAL DECIDE à l'unanimité des suffrages exprimés, avec 6 abstentions<sup>1</sup>, d'engager la procédure de fusion des écoles publiques de la commune à la rentrée 2021 et AUTORISE le Maire à déposer une demande officielle dans ce sens auprès du directeur académique.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.

Extrait conforme aux registres des délibérations.

Le registre dûment signé,

LE MAIRE

Romain BAIL



Affichée le 10 FEV. 2021  
Certifiée exécutoire le

<sup>1</sup> Mmes Börner et Segaux-Castex et MM. Chauvois, Chrétien Pat., Meslé et Nourry.